Cayenne, le 12 Septembre 1826.

Ministère
de la Marine
et des Colonies.

direction des colonies

adm^on (2.e Bureau)

Copie.

Monseigneur,

un navire américain a sauvé le peu d'hommes (10 sur 33) qui se trouvoient a bord d'un navire brésilien, rencontré en mer dans les plus grandes détresse. —

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, que le 23 du mois dernier, est entré dans ce port, la goëlette américaine le Bolivar, Capitaine Swinson, partie de Gloucester pour se rendre au Para. le Capitaine ayant rencontré par la latitude nord de 7.° 22,' et la longitude ouest 55,° le brig brésilien l'Atrévido, coulant bas d'eau, et le peu d'hommes qui se trouvaient à bord de ce navire, succombant à la fatigue et à la — privation de nourriture, céda à un juste sentiment — d'humanité, en recueillant ces infortunés à son bord; renonçant à continuer sa route pour Para, l'augmentation dans la consommation des vivres et de l'eau, par l'admission des huit brésiliens, qu'il arrachait à une mort certaine, ne lui permettant pas de s'élever au vent — pour atteindre ce port. —

par humanité le cap. américain changea de route et se rendit a la guyane.

Votre Excellence verra dans le rapport ci-joint, l'état des

à Son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies à Paris. —

Ci joint le Rapport. le Cap: ayant abandonné son navire en détresse. des précautions ont été prises.

des marins et passagers qui se trouvaient à bord du brig brésilien et que j'ai fait mettre en subsistance, à bord du stationnaire, aussitot que les les précautions sanitaires m'ont permis d'autoriser leur débarquement.

Surpris d'apprendre que le Capitaine avait aban= =donné son navire, j'ai fait interroger, en ma présence, le lieutenant et les passagers; il résulterait de leurs dépositions, qu'il y avait mésintelligence entre le Capitaine et le Lieutenant Viana; que celui-ci aurait été mis plusieurs fois aux arrêts dans sa chambre, pendant la traversée, et que, la veille au soir du jour où le dit Capitaine a quitté le bord, il aurait obligé le lieutenant et tous les passagers à signer un écrit, sans leur donner la faculté de le lire. — comme je n'ai pas trouvé un accord parfait dans les déclarations, j'ai cru devoir faire consigner à bord du Stationnaire, tous les débarqués brésiliens, que je dirigerai sur le Para, par premiere occasion, afin de laisser le Gouverneur de cette province, juge de ces hommes, en lui adressant leur — déclaration originale et un extrait du Rapport — du Capitaine du Navire américain qui les a recueillis en mer. —

les dépositions des passagers varient un peu.

les brésiliens qui se trouvaient a bord seront dirigés sur Para.

La note des frais pour leur nourriture, pendant leur séjour à Cayenne, et de ceux pour leur passage au Para, seront envoyées à l'agent consulaire =

Consulaire Français dans ce port, pour en réclamer le Remboursement.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

Le Gouverneur par intérim de la Guyane Française,

Signé, de missiessy.